



Déclaration préalable CE DO CE du 25 avril 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CE,

Situation inédite depuis 2005 : aucune organisation syndicale n'a accepté de signer l'accord proposé par la Direction.

Alors que la CFE-CGC appelait de ses vœux l'ouverture d'une nouvelle négociation, au final, la Direction décide de façon unilatérale des mesures salariales à mettre en œuvre en 2018, comme la loi l'y autorise.

Si le taux global reste identique soit 2,5% de la masse salariale, les modalités sont nettement durcies.

En effet, ce taux se décompose de la façon suivante :

- 1,4% au titre des augmentations individuelles,
- 0,8% au titre du financement de l'accord reconnaissance des compétences
- 0,3% pour les mesures dites spécifiques qui s'adressent finalement à peu de salariés.

Chaque salarié verra ainsi son salaire global de base augmenté de 325 euros sauf ceux dont le SGB est supérieur à 60 K€. Nul doute qu'ils apprécieront ce traitement différencié. La conséquence logique est qu'une grande partie d'entre eux connaîtra le zéro pointé ou une augmentation vraiment très faible. Rappelons que l'an dernier 60% des cadres n'avait perçu que l'augmentation minimum garantie par l'accord.

Pourquoi la CFE-CGC d'Orange n'a-t-elle pas signé l'accord NAO ? La CFE-CGC considère que les propositions faites par l'entreprise ne répondent pas aux attentes du personnel, compte tenu du taux d'inflation attendu et des résultats affichés. Nous n'avons pas voulu cautionner la baisse du pouvoir d'achat des salariés !

Le contexte pourtant favorable permettait d'espérer plus :

- Des résultats financiers jugés exceptionnels (cf. la communication financière),
- Un retour de la croissance : à Orange aussi, on constate un retour de la croissance y compris sur le marché français. Orange annonce les meilleurs résultats France depuis 9 ans,

Mais cela n'a servi qu'à justifier une augmentation du dividende de 8,3% (avec le soutien du représentant de FO et de la CFDT), ce qui représente 133 millions d'euros supplémentaires pour les actionnaires, et un plan d'action juteux pour les cadres « leaders » ... et pour tous les autres, un budget en deçà des attentes légitimes pour une juste répartition de la création de valeur.

Nous renouons ainsi avec la politique actionnariale de l'époque de Didier LOMBARD (PDG de 2005 à 2009), puisque nous allons payer plus de dividendes que nous n'avons fait de bénéfice net.

Bien que les personnels aient fourni des efforts considérables (baisse des effectifs, surcharge de travail, réorganisations permanentes qui impactent les conditions de travail) qui méritaient d'être récompensés, l'entreprise choisit de verser plus à ses actionnaires qu'aux salariés.

La CFE-CGC dit NON : politique salariale amputée par une distribution court-termiste de la valeur créée vers les actionnaires, politique salariale inique et inacceptable vue des salariés s'agissant du plan de distribution d'actions très juteux vers les cadres leaders.

Je vous remercie pour votre attention